

CRITÈRES DE SÉLECTION DES ATHLÈTES 2026-2027



JEUX D'HIVER DU CANADA 2027 Ville de Québec

Règle d'interprétation : Les mots employés au singulier comprennent le pluriel et vice versa, ceux du genre masculin comprennent le féminin et vice versa.

PROCESSUS DE SÉLECTION DES ATHLÈTES

Athlètes sans handicap et athlètes paranordiques

Prémisse : Considérant l'intérêt du Québec d'envoyer ses athlètes d'élite aux Jeux du Canada, les athlètes sélectionnés seront les meilleurs athlètes sans handicap de la province de 20 ans et moins ainsi que les meilleurs athlètes paranordiques de 30 ans et moins.

Quota d'athlètes

Conformément au devis technique des Jeux du Canada 2027 :

- L'âge des athlètes est déterminé au 31 décembre 2027;
- Athlètes sans handicap : **12 athlètes** (6 hommes et 6 femmes), nés en 2007 ou après.
- Athlètes paranordiques : **4 athlètes** (2 hommes et 2 femmes), nés en 1997 ou après. Des exceptions d'âge peuvent être accordées (pour les athlètes nés avant 1993) en l'absence d'athlètes disponibles répondant au critère.
 - Les quatre athlètes paranordiques peuvent prendre part à toutes les épreuves paranordiques prévues au programme des Jeux.



Règles générales

1. Il est attendu que les athlètes sélectionnés pour cet événement y participent pour toute la durée prévue. Dans de rares cas à évaluer par la direction technique, des athlètes pourraient participer à une partie de l'événement.
2. Un athlète sélectionné qui connaîtrait des problèmes de santé suffisamment sérieux avant la compétition, pouvant compromettre ses résultats et ceux de l'Équipe, pourrait être remplacé selon la recommandation du personnel d'entraîneurs; l'athlète remplaçant serait sélectionné selon la recommandation de la direction technique ou selon les critères en vigueur.
3. Tout athlète sélectionné qui contrevient aux règlements d'Équipe ou aux règlements en vigueur aux Jeux du Canada sera exclu de l'événement et retourné à la maison à ses frais en moins de 24 heures.

ADMISSIBILITÉ

Conditions d'admissibilité (selon le devis technique 2027 de Nordiq Canada, version 3.0) :

- Être citoyen.ne canadien ou résident permanent, ou satisfaire à l'une des conditions d'admissibilité prévues au règlement des Jeux du Canada (art. 6.3.1).
- Détenir une licence de course Ski de fond Québec valide (compétition), incluant la licence Nordiq Canada, permettant de représenter le Québec aux compétitions nationales.
- Pour les athlètes paranordiques : avoir été classifié par un classificateur canadien, international ou de l'Association canadienne des sports pour aveugles avant le 16 décembre 2026.
- Les athlètes détenant une licence FIS Canada pourront accumuler des points FIS lors des épreuves sanctionnées FIS, mais cette licence n'est pas une condition d'admissibilité aux Jeux.

Exclusions — Programme olympique

Sont inadmissibles aux Jeux du Canada :

- Les athlètes qui sont brevetés ou qui ont été brevetés SR, SR1 ou SR2, ou qui sont membres permanents d'une équipe nationale senior.



- Les athlètes ayant représenté le Canada aux Jeux olympiques, aux Championnats du monde seniors ou aux Coupes du monde, à l'exception des Coupes du monde tenues au Canada.
- Aucun athlète ne deviendra inadmissible dans les 90 jours précédant l'ouverture des Jeux (soit après le 29 novembre 2026) en raison de son statut d'athlète breveté ou de membre de l'équipe nationale. Les athlètes en première année de statut d'équipe nationale senior peuvent être jugés admissibles, au cas par cas.

Exclusions — Ski paranordique

Sont inadmissibles aux Jeux du Canada :

- Les athlètes qui sont brevetés ou qui ont été brevetés SR, SR1 ou SR2, ou qui sont membres d'une équipe permanente de la Coupe du monde ou de la relève.
- Les athlètes ayant remporté une médaille en épreuve individuelle lors d'une Coupe du monde de la FIS en parasports d'hiver (FIS PSS), selon les critères de profondeur de terrain définis par Nordiq Canada.
- Les athlètes ayant terminé parmi les premiers tiers (33 %) des concurrents aux Championnats du monde FIS PSS ou aux Jeux paralympiques d'hiver.
- Les athlètes non classifiés : la classification doit avoir été obtenue avant le 16 décembre 2026.
- Même si les brevets C1 ne sont plus délivrés, les athlètes qui en ont eu un auparavant et qui remplissent tous les autres critères d'admissibilité peuvent être jugés admissibles, au cas par cas. Toute demande en ce sens doit être présentée par l'entremise du chef de mission.

ÉPREUVES AUX JEUX (selon le devis technique 2027)

Programme sans handicap, femmes et hommes

- 7,5 km technique libre, départ par intervalle (2,5 km × 3)
- Sprint 1 200–1 400 m, technique libre (top 30 en quarts de finale)
- 10 km technique classique, départ groupé
- Relais mixte (2 hommes + 2 femmes) : 4 × 5 km, technique classique



SKI DE FOND QUÉBEC

skidefondquebec.ca

Maison du loisir et du sport du Québec 7665 Lacordaire Montréal H1S 2A7 450.744.0858
LOISIR · PLEIN AIR · SERVICES/EXPERTISES · DÉCOUVERTE · PARCOURS SPORTIFS · HAUT NIVEAU

Programme paranordique — hommes et femmes

- Assis : 2,5 km départ échelonné | Sprint 600–800 m (top 8 en demi-finales) | 5 km départ échelonné
- Debout : 2,5 km technique libre, départ individuel | Sprint 900–1 200 m technique classique (top 8) | 5 km technique classique, départ individuel

COMPÉTITIONS DE SÉLECTION

- 18 au 21 décembre 2026 : Coupe Canne de Noël, Sélections Mondiaux Juniors/M23, Coupe Québec 1, Nakkertok, Gatineau
- 9-10 janvier 2027, Coupe Québec 2, Mont-Sainte-Anne, Saint-Ferréol-les-Neiges

CRITÈRES DE SÉLECTION, ski de fond — par ordre de priorité

Critère A

Une sélection dans l'équipe canadienne pour les Championnats du monde junior / M23 déterminées par les critères de Nordiq Canada.

- 18 au 21 décembre 2026 : Coupe Canne de Noël, Sélections Mondiaux Juniors/M23, Nakkertok, Gatineau

Quotas d'athlètes de ce critère : 6 athlètes hommes et 6 athlètes femmes.

Bris d'égalité : Si plus de 6 athlètes (par genre) sont sélectionnés pour les Championnats du monde juniors (Critère A), les athlètes supplémentaires seront placés dans une liste de réserve établie selon un classement similaire à celui du Critère C.

Critère B

Le premier québécois des épreuves suivantes tenues lors des courses de sélection Mondiaux juniors en décembre :

- Individuel 10km style libre (Catégorie M20)

Quotas d'athlètes pour ce critère : 1 athlète homme et 1 athlète femme.

Le premier québécois des épreuves suivantes tenues lors des courses de sélection à la Coupe Québec du MSA en janvier:



- Distance style classique (Catégorie M20)
- Finale des vagues du sprint style libre (Catégorie M20)

Quotas d'athlètes pour ce critère : 2 athlètes hommes et 2 athlètes femmes (1 homme et 1 athlète par épreuve mentionnée plus haut).

Note : Les gagnants ne seront considérés que pour le Critère B. Si un athlète sélectionné au Critère A est le premier Québécois, la deuxième position n'est pas considérée. Le Critère B fournit également le premier tour d'athlètes de réserve si l'équipe est complétée par le Critère A.

Critère C — Cumulatif

Un classement comptabilisant les courses des Coupes Québec retenues sera établi à l'aide d'un système de pointage de Coupe du monde modifié (voir tableau ci-dessous), tenant en compte seulement les athlètes québécois. Le cumulatif sera complété basé sur les 3 meilleures performances des athlètes aux 4 courses ciblées plus bas. Les places à combler seront ajoutées en ordre de pointage final suivant la dernière course. Le Critère C fournit également le premier tour d'athlètes de réserve si l'équipe est complétée par les Critères A et B.

- (Distance style libre et Départ de masse classique) 18 au 21 décembre 2026 : Coupe Canne de Noël, Sélections Mondiaux juniors/M23, Coupe Québec #1, Nakkertok, Gatineau
- (Distance classique et Sprint style libre) 9-10 janvier 2027, Coupe Québec 2, Mont-Sainte-Anne, Saint-Ferréol-les-Neiges

Bris d'égalité : La différence entre les athlètes en égalité sera déterminée en considérant leurs meilleurs résultats, dans l'ordre :

1. Total des victoires;
2. Total des 2es places;
3. Total des 3es places, etc.

Jusqu'à la différenciation complète des athlètes ex aequo.

Surclassement

Sur recommandation motivée de son entraîneur, il est autorisé qu'un athlète M18 se surclasse à la catégorie M20 lors d'une ou des épreuves suivantes de la Coupe Québec. La décision de surclasser un athlète revient à la direction technique de Ski de fond Québec et est sans appel.



CRITÈRES DE SÉLECTION, ski paranordique

Considérant le bassin limité d'athlètes paranordiques au Québec, la sélection se fera de manière cumulative à partir des résultats obtenus lors des compétitions retenues, à l'aide du même système de pointage modifié de Coupe du monde que le Critère C. Les places seront attribuées en ordre de pointage final suivant la dernière compétition de sélection. En l'absence d'athlètes suffisants répondant aux critères, la direction technique pourra recommander des candidatures au cas par cas.

Compétitions retenues pour la sélection paranordique

- 25-26 novembre 2026 : Coupe continentale paranordique de Canmore, AB
- 18 -21 décembre 2026 : Coupe Canne de Noël, Coupe Québec #1, Nakkertok, Gatineau
- 9-10 janvier 2027 : Coupe Québec #2, Mont-Sainte-Anne, Saint-Ferréol-les-Neiges

Bris d'égalité : La différence entre les athlètes en égalité sera déterminée en considérant leurs meilleurs résultats, dans l'ordre :

1. Total des victoires;
2. Total des 2es places;
3. Total des 3es places, etc.

Jusqu'à la différenciation complète des athlètes ex aequo. En dernier recours, la direction technique tranche.

CAS DE FORCE MAJEURE

Un athlète qui fait une demande de force majeure découlant de circonstances exceptionnelles doit fournir :

- Un plan d'action démontrant qu'il sera prêt et en forme pour performer aux Jeux du Canada;
- Un billet du médecin justifiant son incapacité à performer lors des événements de sélection et l'autorisant à reprendre la compétition pour les Jeux.

La limite pour soumettre une demande de force majeure est d'au plus 24 h suivant la dernière compétition de sélection. Toute demande de force majeure doit être présentée et résolue avant



le 11 janvier 2027. Passé ce délai, aucune demande ne pourra être acceptée et la sélection sera confirmée selon les critères en vigueur.

AUTRES DISPOSITIONS

Toute communication écrite avec la direction technique de Ski de fond Québec doit être transmise par courriel à athletes@skidefondquebec.ca.

La direction technique est la seule partie habilitée à trancher un différend. Sa décision est finale et sans appel.

Ski de fond Québec se réserve le droit d'amender ces critères de sélection, pour quelques raisons ou circonstances que ce soit, à sa seule discrétion.

Date limite pour sélectionner l'équipe : Lundi 18 janvier 2027

**** TABLEAU MODIFIÉ DES POINTS DE COUPE DU MONDE ****

Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	100	18	46	35	16
2	95	19	44	36	15
3	90	20	42	37	14
4	85	21	40	38	13
5	80	22	38	39	12
6	75	23	36	40	11
7	72	24	34	41	10
8	69	25	32	42	9
9	66	26	30	43	8
10	63	27	28	44	7
11	60	28	26	45	6
12	58	29	24	46	5
13	56	30	22	47	4
14	54	31	20	48	3
15	52	32	19	49	2
16	50	33	18	50	1
17	48	34	17		

